Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 136 (1991)

Heft: 11

Artikel: A quelles conditions la Suisse pourra entrer dans la communauté

européenne?

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-345148

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A quelles conditions la Suisse pourra entrer dans la Communauté européenne?

Les propos «musclés» d'un universitaire français

Réponse à l'intervention du colonel Reeb qui envisageait qu'à moyen ou à long terme, les Etats européens, la Suisse y compris, constituent des «forces de police», pour influencer à temps des situations en Europe qui pourraient dénégérer.

«Une première observation à nos "amis" suisses: Je suis en désaccord total avec votre attachement indélébile à la neutralité. A l'ère nucléaire, cela n'a pas de sens; après Tchernobyl, la radioactivité ne s'est pas arrêtée à la frontière suisse. La neutralité était quelque chose de parfait à l'ère préatomique, qui a permis à nos "amis" suisses d'échapper à la Première et à la Seconde Guerre mondiale. Tout cela était très efficace et très sérieux. Depuis lors, nous sommes entrés dans l'ère nucléaire, la «Pax atomica». Ajoutons l'interdépendance des économies, la mondialisation des problèmes. Je vois franchement très mal les Suisses conserver leur neutralité, surtout s'ils envisagent une adhésion à la CEE. Une adhésion impliquerait ipso facto deux

choses: le renoncement à la neutralité, le renoncement au fédéralisme, en tout cas la modification des règles relatives au fédéralisme.

La candidature autrichienne va tout de suite clarifier les choses. La Commission a donné un avis positif. L'acquis communautaire comprend la prise en compte d'une diplomatie européend'une communauté européenne de défense, si la conférence intergouvernementale, qui s'est tenue à Rome en décembre 1990, débouche à Maastricht sur l'adoption d'un traité relatif à l'union politique et à une certaine union militaire. (...)

J'ai une deuxième remarque concernant ce qui a été dit (...): "Il n'y a qu'à" ou "on pourrait créer une force d"intervention, de police" le terme a été utilisé. La Suisse oublie trois choses. Elle ne fait pas partie de l'ONU, donc elle n'est pas liée par ses règles qui prévoient d'ailleurs la non-ingérence, sauf dans des cas humanitaires comme pour les Kurdes en Irak (...). La Suisse ne fait pas partie de la CEE qui, par ailleurs, n'a pas de compétences militaires, puisque c'est un ensemble de traités économiques. (...) La Suisse ne fait partie de l'UEO qui est la seule organisation compétente en matière de défense, basée sur le système d'assistance automatique. Et enfin la Suisse ne fait pas partie de l'OTAN.

Nous Français, nous sommes dans l'ONU, nous avons un siège permanent au Conseil de sécurité, nous sommes acteurs dans le CEE, nous avons une relation bilatérale spéciale avec l'Allemagne.»

Participants

Président: général d'armée Pierre Multon, ancien gouverneur de Metz.

Rapporteurs: M. Daniel Collard, maître de conférence à l'Université de Besançon, M. François Jeanneret, président du Conseil de la défense.

Participants: M. Jean Cavadini, conseiller d'Etat et conseiller aux Etats, colonel EMG Jean-François Chouet, colonel Marcel Jeanneret, lieutenant-colonel Kieffer, M. Claude Paulain, chercheur au CNRS, colonel Bertrand Reeb, M. Raymond Tourrain, conseiller général, lieutenant-colonel Hervé de Weck.